

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

DÉCISION

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE EN DATE DU 7 JUILLET 2023

N° 2023-292 INFORMATIQUE – PRESTATION DE RENOUVELLEMENT D'ÉQUIPEMENTS D'INFRASTRUCTURE ET DE MAINTENANCE

Annule et remplace suite à une erreur matérielle

Nomenclature des actes : 1.7

Vu la délibération n° 2020-161 du 24 juin 2020 attribuant des délégations à la Présidente,

La présente décision annule et remplace la décision n° 2023-254 du 28/06/2023.

Pour le renouvellement des matériels d'infrastructure informatique, la migration SharePoint et la prestation de maintenance et de support aux utilisateurs, la Présidente retient l'offre suivante :

ENVOLiS

- Renouvellement du matériel d'infrastructure 24 944,00 € HT
- Maintenance et support utilisateur 17 233,08 € HT / an

La prestation de maintenance et support utilisateur est de 3 années.

À CHANTONNAY, le 7 juillet 2023

Pour copie conforme,
La Présidente
Isabelle MOINET

Certifié exécutoire par la Présidente compte tenu de la transmission à la Préfecture et de l'affichage le 07/07/2023.